

Jean-Yves Le Drian

21 quai Lamennais 35000 RENNES

bzh2010@orange.fr

Collectif breton pour la Démocratie et
les droits de l'Homme

Mme Angèle JACQ

Galv Karaez – Appel de Carhaix

Kervouziern Kreiz

29510 LANDUDAL

Rennes, le 5 mars 2010

Madame la Présidente,

J'ai bien reçu votre courrier de février 2010 et je vous en remercie.

Les questions que vous soulevez sont essentielles pour l'avenir de la Bretagne. Il ne vous a certainement pas échappé qu'au cours du mandat écoulé, j'ai davantage œuvré dans le sens de la reconnaissance du fait régional que n'importe lequel de mes prédécesseurs. Il va de soi que la plupart des questions que vous posez s'adressent davantage au gouvernement français qu'à un candidat aux élections régionales. Je ne doute d'ailleurs pas que vous ayez entrepris des démarches au niveau national pour faire avancer cette cause. Ceci étant, c'est avec plaisir que je peux vous rappeler mes positions sur les sujets que vous évoquez.

Réunification

Je suis clairement favorable à la réunification administrative de la Bretagne historique. Ma position s'est traduite par deux fois, en 2004 et 2008, par le vote d'un texte au Conseil régional appelant à tout faire pour réussir cette réunification. La situation est simple aujourd'hui : il faut désormais consulter les populations concernées, comme le permet la loi. Seul le gouvernement est en mesure d'initier et d'organiser cette consultation. Selon les meilleurs spécialistes de droit constitutionnel français que nous avons consultés, une consultation des habitants de Loire-Atlantique, éclairés par les avis des Conseils régionaux de Bretagne et des Pays de la Loire, pourrait suffire.

Compétences du Conseil régional

Il est clair que le centralisme français constitue aujourd'hui un anachronisme au regard de la situation de la plupart des pays voisins. Nous prôtons depuis longtemps le transfert de davantage de compétences de l'Etat aux Régions. Pour ne citer que quelques exemples, nous réclamons le transfert de la compétence sur l'eau, celui sur la carte scolaire bilingue, ou encore la régionalisation des aides européennes agricoles. Malheureusement, vous avez pu constater comme moi que les projets du gouvernement actuel vont plutôt dans le sens d'une recentralisation. En particulier, le projet de suppression de la clause de compétence générale pourrait tout simplement empêcher les régions d'agir dans des domaines où son action est aujourd'hui reconnue (environnement, culture, langues, sport, logement social...). Cette situation est extrêmement préoccupante et constituerait, si elle se précisait, une régression de la démocratie locale en France.

.../...

Langues régionales et minoritaires

Au cours du mandat écoulé, nous nous sommes rapprochés des Régions européennes les plus en avance sur le plan des langues régionales, en particulier le Pays de Galles où un voyage d'étude a été réalisé en 2009. L'Union européenne dispose de programmes d'intervention pour soutenir les langues régionales et minoritaires, mais il faut pour cela que l'Etat membre reconnaisse officiellement ces langues. Ce n'est pas le cas de la France, même si la Constitution reconnaît depuis 2008 leur valeur patrimoniale. La ratification par la France de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires serait un pas dans la bonne direction. A l'heure actuelle, la seule avancée, minime certes, a été réalisée à notre demande par le biais de la convention additionnelle au Contrat de projet avec l'Etat : elle institue ce que nous appelons le Comité de suivi, avec le recteur, le préfet, les Conseils généraux. Nous y discuterons des ouvertures de classes bilingues en Bretagne, et surtout de l'application des engagements de chacun.

Gestion de l'eau

Nous demandons en effet depuis 2006 le transfert à la Région de la compétence sur l'eau. Cette demande a été réitérée à de nombreuses reprises, la dernière en date au mois d'août dernier auprès du Premier Ministre en visite à Saint-Michel-en-Grèves. La réponse a toujours été négative, ce qui a provoqué un retard regrettable dans la prise en compte de ce problème majeur pour notre région. Nous continuerons à demander ce transfert, ainsi que la mise en place d'un SDAGE spécifique à la Bretagne et la régionalisation des aides européennes de la PAC. De plus, nous serons un partenaire vigilant et exigeant du plan d'action sur les algues vertes que l'Etat vient d'annoncer. Je souhaite que le travail qui sera réalisé sur les baies de Lannion et Saint-Brieuc serve d'exemple, de laboratoire à ciel ouvert de ce qu'il faudrait faire pour répondre aux attentes de chacun, et surtout agir de manière responsable.

Budget régional

Je connais bien les chiffres que vous citez en ce qui concerne le Pays de Galles et l'Ecosse. Vous auriez tout aussi bien pu faire référence aux régions espagnoles, italiennes, autrichiennes, allemandes, belges pour ne citer que les exemples les plus proches de nous. Même s'il a beaucoup augmenté au cours du mandat écoulé, le budget des Régions françaises reste notoirement insuffisant pour répondre aux défis qui se posent à elles. Je ne manque pas une occasion de rappeler cette singularité française.

Vous pouvez constater que je partage totalement vos préoccupations. Je continuerai à agir à tous les niveaux pour faire progresser la reconnaissance du fait régional. Il faut cependant se rendre à l'évidence : tant que le gouvernement actuel sera en place, je crains que la tendance à la recentralisation ne soit pas démentie.

Je vous prie de croire, **Madame la Présidente**, à l'expression de mes salutations les meilleures.



Jean-Yves LE DRIAN